

## Fiche Action N° 2 : Structuration de filières et secteurs d'activités porteurs pour la transition énergétique

|   |  |
|---|--|
| <p>1. Justification au regard de la stratégie</p> | <p>Le territoire a identifié des filières et secteurs d'activité de la <b>transition énergétique</b> comme potentiel de développement cohérent avec notre environnement rural et montagnard. Quatre champs d'opportunités permettent la création et le maintien d'activités : <b>Sobriété et performance énergétique, développement des circuits courts agricoles et forestiers, recyclage et réemploi, production d'énergies renouvelables.</b></p> <p><b><u>Sobriété et performance énergétique :</u></b></p> <p>Alpes Sud Isère est un territoire de montagne soumis au risque de vulnérabilité énergétique. La sobriété énergétique et la performance sont des enjeux forts pour la vitalité économique du territoire : nouveau marché pour les entreprises de la construction et de l'éco-habitat, amélioration des conditions d'exploitation pour les structures agricoles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>L'habitat :</b> La rénovation du parc de logements permanents et touristiques représente une réelle opportunité pour les entreprises de la construction et de la filière bois pour accéder à de nouveaux marchés et développer de nouveaux produits/services. Pour enclencher une dynamique de rénovation thermique à l'échelle de leur territoire, certaines EPCI du territoire du GAL mettent en place des plates-formes de rénovation énergétique. Ces plates-formes permettent de proposer aux habitants un parcours de rénovation avec un diagnostic énergétique indépendant, une aide à la décision et un suivi des projets.</li> <li>- <b>L'agriculture :</b> Le secteur agricole du territoire doit s'adapter à la transition énergétique pour rester compétitif. Cela passe notamment par le développement de l'autonomie des exploitations agricoles et la mise en place de pratiques moins énergivores.</li> </ul> <p><b><u>Circuits courts agricoles et forestiers :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>En agriculture</b> les filières <u>courtes</u> (un intermédiaire au plus entre le producteur et le consommateur) et <u>de proximité</u> (consommation des produits agricole dans un périmètre restreint à l'échelle du département et des départements voisins), permettent de relocaliser la production pour améliorer l'autonomie alimentaire des territoires et limiter les déplacements (efficacité énergétique). La structuration des filières (par exemple organisation des agriculteurs ayant la même production, formalisation des relations entre les différents maillons production-transformation-commercialisation, recherche de nouveaux débouchés) facilitera l'augmentation de la consommation de produits locaux.</li> <li>- <b>Les entreprises de la filière bois</b> en Alpes Sud Isère travaillent depuis plusieurs années à mieux exploiter la ressource, améliorer la production et la transformation pour satisfaire les exigences du marché local, labelliser la qualité du bois grâce au label Bois des Alpes pour améliorer les marges. Le travail entamé doit être approfondi notamment grâce aux chartes forestières.</li> </ul> <p><b><u>L'économie circulaire et le réemploi des déchets</u></b> sont aussi une opportunité pour le développement du territoire. Réduire de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant, développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une réutilisation, augmenter la quantité de déchets valorisés sous forme de matière, notamment organique, sont les priorités fixées par la loi sur la transition énergétique. LEADER permettra <u>d'accompagner la création d'activités économiques basées sur le réemploi</u> et pourra appuyer les démarches territoriales <u>d'économie circulaire</u>.</p> <p><b><u>La production d'énergies renouvelables :</u></b> Le territoire est historiquement un territoire de production d'énergies renouvelables notamment par la production d'hydroélectricité soit par les grands barrages, soit par des microcentrales. Il produit aussi de l'électricité avec les panneaux photovoltaïques installés sur les toits des entreprises et les logements des particuliers et, de manière marginale, produit de l'électricité à partir d'éoliennes. Le territoire a du potentiel pour développer les énergies renouvelables comme par exemple la méthanisation d'extrants agricoles ou par des projets de productions impliquant les habitants (type centrales villageoises).</p> |
|   | <p><b>Objectif stratégique :</b></p> <p>Permettre aux entreprises d'accéder à de nouveaux marchés, nouvelles activités, nouvelles clientèles,</p>  |

|  |   |
|--|---|
| <p>2- Objectifs opérationnels auxquels la fiche-action se réfère</p>   | <p>sur des secteurs cohérents par rapport à l'environnement des territoires (OS2)</p> <p><b>Objectifs opérationnels :</b></p> <p>Détecter les potentiels de développement par filières et secteurs d'activités (OP 2)<br/>Favoriser la création et l'innovation (OP 3)</p>  |
|  | <p><b>Sous action n°1 : Sur la sobriété énergétique</b></p>   |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer le développement du <u>marché de la rénovation énergétique et de l'écohabitat</u> : LEADER appuiera la mise en place et le démarrage des <u>plates-formes de rénovation énergétique</u> à l'échelle d'une ou plusieurs EPCI. Leader favorisera aussi la coopération entre les plateformes accompagnées et la réalisation de projets communs.</li> <li>- Permettre aux entreprises du territoire d'accéder à ce marché : LEADER permettra aux entreprises de <u>s'organiser pour répondre aux marchés de la rénovation énergétique et de l'écohabitat</u>.</li> <li>- <u>Mettre en valeur</u> les initiatives et réussites de ces démarches et les communiquer à l'ensemble du GAL.</li> <li>- <u>Accompagner les exploitations agricoles</u> dans leur adaptation à la transition énergétique,</li> </ul>  |
|  | <p><b>Sous action n°2 : Sur les circuits courts agricoles et forestiers</b></p>   |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre le développement des <u>circuits courts et de proximité</u> des produits agricoles</li> <li>- <u>Structurer la production et la transformation</u> autour de <u>produits phares</u> du territoire et selon les cas, appuyer l'émergence de maillons manquants</li> <li>- Favoriser le rapprochement des organisations de producteurs avec les outils des filières courtes et de proximité <u>pour permettre aux filières de s'organiser de l'amont vers l'aval</u></li> <li>- <u>Valoriser</u>, montrer les initiatives et réussites du territoire</li> <li>- Permettre <u>l'organisation de la filière bois construction</u> pour que les entreprises de la filière soient en capacité aux enjeux de leur secteur en utilisant du bois local.</li> <li>- Mieux mobiliser la <u>ressource bois-énergie</u> en lien avec les débouchés identifiés dans le Plan d'approvisionnement territorial</li> </ul> |
|  | <p><b>Sous action n°3 : Sur le réemploi et de valorisation des déchets</b></p>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les démarches <u>d'économie circulaire</u> : réutiliser les déchets des uns dans le processus de fabrication des autres.</li> <li>- Créer des activités économiques basées sur le <u>recyclage et la réutilisation des déchets</u></li> </ul>  |   |
| <p><b>Sous action n°4 : Sur la production d'énergies renouvelables :</b></p>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser le potentiel de production d'énergie renouvelable <u>en impliquant les habitants</u> et en créant une dynamique territoriale.</li> <li>- Favoriser les échanges entre les dynamiques émergentes sur le territoire du GAL</li> </ul>   |   |
| <p><b>Cette fiche action concourt aux domaines prioritaires suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DP 3a</b> : Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements et des organisations de producteurs et des organisations interprofessionnelles ;</li> <li>- <b>DP 5b</b> : Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire ;</li> <li>- <b>DP 5c</b> : Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergies renouvelables, de sous-produits, des déchets et des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bio économie ;</li> <li>- <b>DP 6b</b> : Promouvoir le développement local dans les zones rurales</li> </ul> |   |

|   |   |
|---|---|
| <p><b>3. Descriptif de l'action</b></p>   | <p><b>Sous action n°1 : Sur la sobriété énergétique</b></p>   |
|   | <p><u>Sur le secteur de l'habitat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation et études visant à mettre en place les <u>plates-formes de rénovation énergétique</u>,</li> <li>- Animation des plateformes de rénovation énergétique, ingénierie technique et financière, études nécessaires aux parcours de rénovation énergétique.</li> <li>- Actions de mobilisation, de sensibilisation et de formation des <u>entreprises</u> (TPE/PME au sens du chap. 8,1 du PDR) <u>œuvrant dans le secteur de la rénovation énergétique et de l'écohabitat</u></li> <li>- Actions de <u>communication et d'évènementiels</u> sur les projets de rénovation énergétique réalisés.</li> <li>- Organisation de <u>rencontres techniques</u> en vue de d'améliorer les dispositifs de <u>plate-forme de rénovation énergétique</u> du territoire du GAL.</li> </ul> <p><u>Sur le secteur agricole</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes, diagnostics et animation permettant <u>la transition énergétique de l'agriculture</u> (par exemple la démarche Clim'agri de l'ADEME).</li> <li>- Etudes, diagnostics et conseils visant la <u>limitation des consommations énergétiques</u> et <u>l'autonomie</u> des exploitations agricoles ou du regroupement d'exploitations</li> <li>- Actions d'<u>animation, de mobilisation, de sensibilisation et de formation</u> des exploitations agricoles (notamment par des journées d'échanges, portes ouvertes, animation de groupes d'échanges).</li> <li>- Investissements matériels et immatériels réalisés en vue d'améliorer <u>la performance énergétique</u> et <u>l'autonomie</u> de l'exploitation ou du regroupement d'exploitations</li> <li>- Actions de <u>communication et d'évènementiels</u> sur les projets de <u>sobriété énergétique</u> du secteur agricole</li> </ul> |
|   | <p><b>Sous action n°2 : Sur les circuits courts agricoles et forestiers</b></p>   |
|   | <p>- Animation, études, conseils et expertises, visant à <u>développer les circuits courts et de proximité</u> (par exemple étude logistique pour alimenter la restauration collective en produits locaux, opportunité de création d'une nouvelle filière alimentaire locale).</p> <p>- Actions de mobilisation, de sensibilisation et de formation <u>des acteurs des filières agricoles, agroalimentaires et alimentaires</u> visant à développer les circuits court et de proximité.</p> <p>- <u>Investissements</u> matériels et immatériels (par exemple d'un drive fermier, investissement dans un atelier de transformation agroalimentaire, travaux visant à développer les circuits courts et de proximité,</p> <p>- <u>Animation des chartes forestières</u> visant à permettre l'organisation de la filière bois construction et bois-énergie.</p>   |
|   | <p><b>Sous action n°3 : Sur le secteur du réemploi et de valorisation des déchets</b></p>   |
| <p>- Animation, études, conseils et expertises sur la thématique de <u>l'économie circulaire</u>,</p> <p>- Actions de <u>mobilisation, de sensibilisation et de formation des entreprises</u> (TPE/PME au sens du chap. 8,1 du PDR) sur la thématique de l'économie circulaire.</p> <p>- <u>Soutien à la création et au démarrage d'activités liées au réemploi et au recyclage des déchets</u> : (par exemple : création d'une recyclerie/ressourcerie, atelier de démantèlement/réparation, réorganisation logistique, etc.), études, conseils et expertises, investissements matériels et immatériels (travaux, équipements,) et l'animation sur les trois premières années à partir du démarrage de l'activité.</p> <p>- Actions de <u>communication et d'évènementiels</u> sur les projets de réemploi et de valorisation des déchets.</p> |   |
| <p><b>Sous action n°4 : Sur la production d'énergies renouvelables :</b></p>  |   |
| <p>- Animation, études, conseils et expertises visant à <u>l'identification des potentiels de production d'énergies renouvelables</u> sur le territoire du GAL.</p> <p>- Actions de mobilisation et de sensibilisation sur la production d'énergies renouvelables,</p> <p>- Animation, études, conseils et expertises sur les projets de production d'énergies renouvelables.</p> <p>- Actions de communication et d'évènementiels sur les projets de production d'énergies renouvelables.</p>  |   |

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <p>4. Plus-value LEADER</p> | <p>Les actions proposées présentent une valeur ajoutée par rapport aux autres programmes ou par rapport aux mesures directes du PDR : <u>il s'agit de la plus-value LEADER</u>. Cette plus-value est traduite dans les principes de sélection.</p> <p><b>L'impact territorial</b> : l'action LEADER aura un effet sur la dynamique économique du territoire, sur les activités existantes, sur les filières locales, et sur l'image et la notoriété du territoire. Elle aura un impact sur l'emploi salarié ou non salarié (création d'emploi, maintien d'emploi ou augmentation des compétences des personnes en emploi, insertion professionnelle). Elle aura un impact sur le cadre de vie en préservant ou en améliorant l'environnement et les paysages, les services aux habitants et le lien social.</p> <p><b>Innovation</b> : L'action LEADER permettra de proposer de nouvelles réponses aux besoins du territoire<br/>         -soit en expérimentant, en testant de nouvelles réponses, de nouveaux procédés, de nouveaux processus pour répondre aux besoins,<br/>         -soit en permettant de diffuser sur le territoire des solutions nouvelles expérimentées ailleurs ou en combinant des solutions existantes sur le territoire.</p> <p><b>Partenariat</b> : L'action LEADER favorisera l'implication de différents partenaires pour augmenter les compétences et savoir-faire nécessaires à la réalisation du projet, pour optimiser les coûts ou permettre de démultiplier le projet, pour communiquer sur le projet. Le partenariat peut prendre la forme de la coopération, l'intégration dans des réseaux, la concertation.</p> |
|-----------------------------|--|

| <p>5. Effets attendus ("on a réussi si")</p> | <p><b>Les dispositifs ont été créés et animés (plates-formes de rénovation énergétique et chartes forestières, démarches territoriales de performance énergétique dans l'agriculture)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Types d'indicateurs</th> <th>Indicateurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Réalisation</b></td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de plateformes de rénovation énergétique créées sur le territoire</li> <li>- Nombre de chartes forestières animées</li> <li>- Nombre de démarches territoriales de performance énergétique dans l'agriculture</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td><b>Résultat</b></td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre de projets accompagnés par les plates-formes de rénovation énergétique</li> <li>- Nbre d'entreprises de la filière bois accompagnées par les animateurs de charte forestière</li> </ul> </td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Des outils de production ou de distribution confortant des filières retenues ont été créés</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Types d'indicateurs</th> <th>Indicateurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Réalisation</b></td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre de projets de transformation agricole ou agroalimentaire appuyés</li> <li>- Nbre de projets de distribution de produits agricoles ou agroalimentaire appuyés</li> <li>- Nbre d'outils de transformation ou de distribution de la filière bois appuyés</li> <li>- Nbre d'outils de valorisation des déchets appuyés</li> <li>- Nbre de projets de production d'énergie renouvelable appuyés</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td><b>Résultat</b></td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effet sur les filières et secteurs d'activité priorisé</li> </ul> </td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Des entreprises ont développé leur activité dans ces secteurs</b></p> | Types d'indicateurs | Indicateurs | <b>Réalisation</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de plateformes de rénovation énergétique créées sur le territoire</li> <li>- Nombre de chartes forestières animées</li> <li>- Nombre de démarches territoriales de performance énergétique dans l'agriculture</li> </ul> | <b>Résultat</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre de projets accompagnés par les plates-formes de rénovation énergétique</li> <li>- Nbre d'entreprises de la filière bois accompagnées par les animateurs de charte forestière</li> </ul> | Types d'indicateurs | Indicateurs | <b>Réalisation</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre de projets de transformation agricole ou agroalimentaire appuyés</li> <li>- Nbre de projets de distribution de produits agricoles ou agroalimentaire appuyés</li> <li>- Nbre d'outils de transformation ou de distribution de la filière bois appuyés</li> <li>- Nbre d'outils de valorisation des déchets appuyés</li> <li>- Nbre de projets de production d'énergie renouvelable appuyés</li> </ul> | <b>Résultat</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effet sur les filières et secteurs d'activité priorisé</li> </ul> |
|--|--|---------------------|-------------|--------------------|--|-----------------|---|---------------------|-------------|--------------------|---|-----------------|--|
| Types d'indicateurs                          | Indicateurs  |                     |             |                    |  |                 |   |                     |             |                    |   |                 |  |
| <b>Réalisation</b>                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de plateformes de rénovation énergétique créées sur le territoire</li> <li>- Nombre de chartes forestières animées</li> <li>- Nombre de démarches territoriales de performance énergétique dans l'agriculture</li> </ul>   |                     |             |                    |  |                 |   |                     |             |                    |   |                 |  |
| <b>Résultat</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre de projets accompagnés par les plates-formes de rénovation énergétique</li> <li>- Nbre d'entreprises de la filière bois accompagnées par les animateurs de charte forestière</li> </ul>  |                     |             |                    |  |                 |   |                     |             |                    |   |                 |  |
| Types d'indicateurs                          | Indicateurs  |                     |             |                    |  |                 |   |                     |             |                    |   |                 |  |
| <b>Réalisation</b>                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre de projets de transformation agricole ou agroalimentaire appuyés</li> <li>- Nbre de projets de distribution de produits agricoles ou agroalimentaire appuyés</li> <li>- Nbre d'outils de transformation ou de distribution de la filière bois appuyés</li> <li>- Nbre d'outils de valorisation des déchets appuyés</li> <li>- Nbre de projets de production d'énergie renouvelable appuyés</li> </ul>  |                     |             |                    |  |                 |   |                     |             |                    |   |                 |  |
| <b>Résultat</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effet sur les filières et secteurs d'activité priorisé</li> </ul>   |                     |             |                    |  |                 |   |                     |             |                    |   |                 |  |

|   | Types d'indicateurs   | Indicateurs   |
|---|---|---|
|   | <b>Réalisation</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre d'entreprises ou d'exploitations agricoles du territoire accompagnées par les dispositifs financés (plates-formes de rénovation, charte forestières, démarches performance énergétique en agriculture)</li> <li>- Nbre d'actions de mobilisation/sensibilisations/formation des entreprises réalisées</li> <li>- Nbre d'entreprises ou exploitations agricoles bénéficiaires de l'action</li> </ul> |
|   | <b>Résultat</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre d'entreprises du territoire réalisant des rénovations énergétiques dans le cadre de plate-forme de rénovation</li> <li>- Nbre d'entreprises se créant ou se développant dans l'ensemble des sous actions</li> <li>- Nbre d'emplois consolidés ou créés par ces entreprises</li> </ul>   |
| <b>6. Catégories de bénéficiaires (porteurs de projets éligibles)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissements publics,</li> <li>- Collectivités locales, EPCI, syndicats mixtes, syndicat de communes, PNR,</li> <li>- Associations loi 1901 déclarée en Préfecture,</li> <li>- Micro-entreprises, petites entreprises et moyennes entreprises au sens du chapitre 8.1 du PDR, ainsi que leurs regroupements, formalisés par une convention.</li> <li>- Agriculteurs et groupements d'agriculteurs au sens du chapitre 8.1 du PDR</li> </ul>  |   |
| <b>7. Dépenses éligibles / non éligibles</b>                          | <p><b>Immatérielles</b></p> <p><b>Sont éligibles pour l'ensemble des sous actions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses d'animation internalisées ou externalisées sur facture,</li> <li>- Les dépenses de diagnostics, études (études d'opportunité, études techniques, études juridiques et financières) internalisées ou externalisées sur facture, ainsi que les achats de données (cartes, données géographiques, statistiques ou économiques),</li> <li>- Les dépenses de conseils, d'expertise juridique, d'expertise technique, d'expertise financière directement liées à l'opération</li> <li>- Les frais de formation (supports pédagogiques, intervenants, frais de déplacement, de restauration et d'hébergement pris en charge sur facture, location ponctuelle de salle et de matériel)</li> <li>- Le frais de communication (ex : frais de publicité, dépenses de création d'outils numériques dont la création de sites Internet, vidéos) et d'organisation d'évènements (ex : préparation, animation de l'évènement, rémunération des intervenants, frais de déplacements, d'hébergement et de restauration des intervenants) internalisés ou externalisés sur facture,</li> <li>- Frais d'hébergement, frais de restauration et de déplacements directement liés à l'opération pris en compte sur facture,</li> <li>- Frais de location de salles exclusivement et entièrement dédiés à l'opération pris en compte sur facture</li> <li>- Frais annexes liés à l'opération (matériel, frais de bouche)</li> </ul> <p><b>Lorsque les actions sont internalisées, sont éligibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses de personnel (salaires et charges), selon le chapitre 8.1 du PDR,</li> <li>- Les dépenses de déplacement conformément au chapitre 8.1 du PDR,</li> <li>- Les dépenses indirectes selon l'option de coûts simplifiés définie dans le chapitre 8.1 du PDR,</li> <li>- Les indemnités de stagiaires</li> </ul> <p><b>Spécifiquement pour les sous actions n°1, 2 et 3 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes de faisabilité préalables aux investissements matériels (investissements au sens de l'article 45 du RDR). Les études de faisabilité, seules, sans projet d'investissement matériel,</li> </ul> |   |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>ne peuvent pas faire l'objet d'un dossier de subvention spécifique. Elles restent des dépenses admissibles même lorsque, compte tenu de leurs résultats, aucune dépense matérielle n'est engagée.</p> <p><b>Spécifiquement pour la sous action n°3 : Sur le secteur du réemploi et de valorisation des déchets</b></p> <p>Pour le démarrage des actions liées au secteur du réemploi et de la valorisation des déchets (exemple : ressourcerie) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses de personnel (salaires et charges), les frais de déplacement et les dépenses indirectes calculées selon l'Option de coûts simplifiés sont éligibles.</li> </ul> <p><b>Matérielles</b></p> <p><b>Pour l'ensemble des sous actions :</b></p> <p>-Toutes dépenses matérielles de création/conception et de réalisation des supports de promotion, de communication et de diffusion sont éligibles (ex : dépenses d'impression, dépenses de création de stand pour foires et salons) en lien direct avec l'opération.</p> <p><b>Sous action n°1 : sur la sobriété énergétique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériel et équipements techniques, outils de production (dont logiciel) visant à améliorer la performance énergétique et l'autonomie des exploitations agricoles en lien direct avec l'opération.</li> <li>- matériel technique auto-construit,</li> <li>- matériel d'occasion.</li> </ul> <p><b>Spécifiquement pour les sous actions n° 2 et 3</b></p> <p>Sont éligibles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses d'acquisition de biens immobiliers, de travaux de démolition, de construction, de rénovation ou d'extension de biens immobiliers visant directement à mettre en œuvre l'opération</li> <li>- Travaux d'aménagements sur les biens immobiliers</li> <li>- Aménagements extérieurs : cheminements et voies d'accès, travaux paysagers, signalétique, mobilier d'extérieur fixe.</li> <li>- Matériel et équipements techniques (ex : matériel informatique, logiciel, bureautique, matériel technique, application et supports numériques, matériel roulant...), outils de production (dont logiciel et matériel roulant...), de transformation et de commercialisation, les plants de végétaux pérennes en lien direct avec l'opération,</li> <li>- matériel technique auto-construit (selon les conditions prévues au chapitre 8.1 du PDR),</li> <li>- matériel d'occasion (selon les conditions prévues au chapitre 8.1 du PDR).</li> </ul> |
| <p><b>11. Modalités d'intervention (taux, forfait, plafond...)</b></p> | <p>Type de soutien : subvention directe déterminée sur la base des dépenses éligibles retenues.</p> <p><b>Taux fixe d'aide publique :</b></p> <p>Pour tous types de maître d'ouvrage publics et associatifs : 80%</p> <p>Autres : 60%</p> <p>Lorsque l'application des règles en matière d'Aides d'Etat le nécessite, l'aide maximale permise par le régime utilisé est d'application, dans la limite du (des) taux d'aide mentionné(s) ci-dessus</p>  |
| <p><b>12. Cofinancements mobilisables</b></p>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Région Auvergne- Rhône-Alpes</li> <li>■ Département</li> <li>■ Collectivités locales</li> </ul>   |

|   |   |
|---|---|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ État (CIMA)</li> <li>■ BPI</li> </ul>  |
| <b>13. Principes et critères de sélection des projets</b> | <p><b>Principes de sélection du programme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Degré d'impact territorial</li> <li>- Degré de partenariat public/privé</li> <li>- Degré d'innovation</li> </ul> <p><b>Principes de sélection de la fiche action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à la transition énergétique</li> <li>- Impact économique</li> </ul> |
| <b>14. Plan de financement</b>                            | <p>Voir tableau général LEADER</p> <p><b>Montant de FEADER : 455 000 euros</b></p>  |
| <b>15. Informations complémentaires</b>                   | <p>Cette fiche action est en relation avec les fiches Action n°4 et 5</p>   |